

EXAMEN MODULE

« UE72 - ASSURANCES DOMMAGES ENTREPRISES »

Vendredi 13 juin 2008

13H00 – 15H00

Durée 2 heures

(ni document ni calculatrice autorisés)

L'entreprise S.A. Sécurtissus fabrique des vêtements de travail de sécurité destinés essentiellement aux salariés des centrales nucléaires. Il y a des opérations de teinture avec utilisation de liquides inflammables. Elle emploie une centaine de salariés.

Son marché est international et le chiffre d'affaires (CA) évolue favorablement depuis une dizaine d'années.

La société est locataire d'une SCI dont les détenteurs des parts sont les mêmes personnes que les actionnaires de l'entreprise exploitante. Dans le bail, il est stipulé que la société Sécurtissus devra, pour l'assurance, agir tant pour son compte que pour celui de la SCI.

Sécurtissus a souscrit un contrat qui couvre les dommages de :

- Incendie et risques annexes
- Dégâts des eaux
- Bris de machines pour une ligne de fabrication qui contrôle 60 % du CA
- Vol
- Pertes d'exploitation après incendie
- Catastrophes naturelles

La garantie Responsabilité Civile de l'entreprise est également prévue dans le contrat tout comme les frais et pertes divers.

Devant faire face à une forte demande des clients, la SCI a lancé la construction d'une extension de son bâtiment actuel. La SCI financera ce nouveau bâtiment par un crédit bail pour une durée de 20 ans.

Question 1 :

Les garanties souscrites sont elles suffisantes ? Dans la négative, indiquez les manquements à la couverture d'assurance précisée ci-dessus.

Question 2 :

Au cours de l'année 2008, un vol a été commis la nuit par effraction de la porte d'entrée. Il a été constaté que les volets des fenêtres n'étaient pas clos. Le contrat prévoit une exclusion quand toutes les protections ne sont pas mises en place pour les fermetures nocturnes.

L'assureur refuse la prise en charge du sinistre. A-t-il raison ? Justifiez votre réponse.

Question 3 :

Quelques mois plus tard un incendie prend naissance à l'intérieur du bâtiment d'exploitation et se propage chez un tiers. Indiquez le fondement juridique de cette responsabilité et la garantie d'assurance mise en jeu.

Question 4 :

Dans le poste « frais et pertes divers », la garanties « pertes indirectes sur justificatifs » est prévue.

Les pertes indirectes sont elles concernées par la Limitation Contractuelle d'Indemnité ?

Question 5 :

En prévision de l'extension d'activité précitée, l'entreprise va acquérir une nouvelle ligne de production. Vous proposez une garantie « bris de machines » mais, le client ne la désire pas au motif que le matériel sera couvert par le constructeur.

Le client a-t-il raison ? Justifiez...

Question 6 :

Précisez l'utilité de l'assurance des pertes d'exploitations et indiquez de quelle manière sera déterminé le capital à assurer.

Question 7 :

Pour la manipulation des marchandises, l'entreprise utilise des chariots élévateurs auto-porteurs. Le client précise que la garantie RC Exploitation pour les dommages causés par les chariots est suffisante. Qu'en pensez-vous ?

Question 8 :

La société Sécurtissus exporte ses marchandises dans le monde entier. Ses plus gros clients sont situés en Allemagne, au Japon et au Canada.

Quelles sont les garanties nécessaires ? (faites le point sur la situation du client, en précisant votre réponse).

Question 9 :

Une livraison de vêtements de sécurité à un client en France se révèle défectueuse. L'exploitation du site industriel du tiers est retardée, avec une perte financière pour lui.

Le remplacement de la marchandise livrée sera-t-il pris en charge au titre du contrat d'assurance ?

La perte financière sera-t-elle prise en charge par le contrat d'assurance ? Si oui, précisez la nature des dommages au sens du contrat.